



**La pauvreté, la précarité sont à la hausse à Carnoux.**

La politique libérale menée par les gouvernements de droite de MM Raffarin et Villepin fait des dégâts et place certains de nos élus locaux devant leurs responsabilités. Que ce soit Jean-Claude Gaudin, le Président UMP de la Communauté Urbaine, Jean-Pierre Giorgi, notre Maire, le député UMP Deflesselles ou le Conseiller Général UMP Gilberti, tous soutiennent cette politique qui conduit à une nette augmentation de la pauvreté dans nombre de familles carnoussiennes.

Depuis septembre 2004, le Secours populaire en fait la triste constatation : de plus en plus de familles carnoussiennes vivent mal, sont endettées, mal logées. Certaines doivent acquitter un loyer représentant plus de 60% de leurs ressources !

En un an, l'aide du Secours Populaire a été multipliée par 2,5.

Mais savez-vous, que si depuis juin 2005, le Secours populaire a enfin obtenu l'attribution d'une salle, 3 heures par semaine, pour y tenir une permanence et distribuer des colis alimentaires, la Commune lui demande 100 de dédommagement (sans pour autant avoir la correction de le mentionner, au même titre que les autres "secours", dans les permanences sociales de l'agenda municipal).

100, c'est autant d'argent qui n'ira pas aux nécessiteux, mais c'est heureusement une taxe qui ne touche pas toutes les associations caritatives. Pourquoi ?

Devant la montée de la précarité, nous avons besoin, à Carnoux, de toutes les bonnes volontés, et ne doutons pas que le Maire corrigera cette anomalie en exonérant tous ceux qui oeuvrent pour la solidarité de ces prélèvements incompréhensibles pour nos concitoyens.

# Trois réformes fiscales iniques

Dominique de Villepin l'avait juré, le 1er septembre, lors de sa conférence de presse : sa réforme fiscale « profitera en priorité aux classes moyennes ». En fait, le nouveau barème de l'impôt sur le revenu qui devrait s'appliquer en 2007 (sur les revenus de 2006) est en grande partie

illisible. Effectivement, une fraction des classes moyennes y gagnera réellement. Mais les classes populaires, beaucoup moins. Ainsi, selon l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) si le gain n'est que de 108 euros pour un célibataire gagnant 19 000 €, il est de 4 876 € pour un célibataire gagnant 182 000 € !

"Pour les grands patrons du CAC 40, le gain est énorme, puisque leur taux d'imposition passe



*Vivement que je sois riche !*

pratiquement de 48 % du revenu annuel à 40 %", explique Henri Sterdyniak, économiste à l'OFCE. Autrement dit, le gouvernement Villepin s'apprête à offrir une augmentation de 8 points de pouvoir d'achat aux plus grands patrons de France.

Le jackpot est ainsi de 820 000 € pour Daniel Bernard, ex-PDG de Carrefour ; 946 000 euros pour Antoine Zacharias, PDG de Vinci; etc.

## La réforme de l'impôt sur la fortune

Les membres UMP et UDF de l'Assemblée ont adopté un dispositif instituant un abattement de 75 % de l'ISF sur les actions d'une entreprise détenues pendant au moins six ans par les dirigeants et anciens dirigeants ou par les salariés ou anciens salariés. L'ISF devait rapporter 3,4 milliards d'euros en 2006. Selon la Commission des finances, l'amendement coûtera de 60 à 90 millions d'euros au budget de l'Etat.

## Les exonérations sur les plus values

Le ministre de l'Economie a proposé d'exonérer les plus-values sur les actions détenues pendant huit ans. La mesure, étiquetée « patriotisme économique » et voulue par Chirac et Villepin, sera intégrée dans le prochain collectif budgétaire. L'exonération des plus-values sera progressive à l'issue d'une conservation d'une durée minimale de cinq ans. L'exonération sera constatée sur les trois années suivantes par tranche d'un tiers, et sera donc totale à l'issue d'une durée de détention de huit ans.

## Pourquoi adhérer ? Et bien, pour au moins une raison importante

**Plus nous sommes d'adhérents, plus nous avons de poids auprès de la mairie de Carnoux, auprès de nos partenaires politiques, aux côtés de nos amis membres d'autres associations citoyennes, pour défendre plus efficacement nos idées.**

Nom : Prénom :

Adresse :

Signature :

Recopiez ou découpez le bulletin ci-contre, libellez un chèque de 15 euros à l'ordre du Cercle Progressiste Carnoussien, puis expédiez-le à l'adresse ci-contre. 13470 Carnoux en Pce

Les statuts de l'association vous seront adressés sur simple demande.

**Votre aide financière est essentielle pour éditer notre Lettre, notre Journal et organiser nos conférences et actions. Les dons sont possibles.**

Le Cercle Progressiste Carnoussien  
30 avenue Maréchal Foch  
13470 Carnoux en Pce

[www.carnouxprogres.com](http://www.carnouxprogres.com)  
mail : [carnouxprogres@ifrance.com](mailto:carnouxprogres@ifrance.com)

# La précarité s'installe aussi à Carnoux !

**L**a précarité gagne du terrain. La pauvreté s'installe en France. Toutes les associations caritatives en font le triste bilan : le nombre de SDF (sans domicile fixe) ne fait qu'augmenter. Un tiers de ces personnes sans abri ont pourtant un emploi ! Selon l'INSEE, un quart des SDF bénéficient d'un CDI... Tous sont dans une situation difficile, qu'ils n'ont, en général, pas choisie. Emploi perdu à la suite de délocalisations, divorce, maladie, ils se retrouvent un jour dans une situation qu'ils n'avaient jamais imaginée : la pauvreté, et souvent la rue.

**A Carnoux, la pauvreté frappe aussi.** Les aides alimentaires distribuées chaque semaine par le Secours Populaire Français ont été multipliées par 2,5 en un an. 22 familles (40 enfants et 30 adultes) en bénéficient. Le CCAS (Comité Communal d'Action Sociale) doit, lui aussi, multiplier les aides alimentaires et ses aides financières concernent également maintenant les règlements de loyers afin d'éviter les expulsions, ou de factures d'énergie afin d'éviter les coupures.

Une telle situation nécessite des mesures sociales plus importantes au plan national et une solidarité toujours plus grande envers ceux qui en ont besoin. Or qu'en est-il ? Sur le plan de l'emploi, les nouveaux contrats (nouvelle embauche CNE, première embauche CPE) vont **substituer aux contrats à durée indéterminée (CDI) des emplois précaires**, résiliables à tout moment par l'employeur. L'employé, lui, aura toutes les difficultés à se loger ou à contracter un emprunt pour sa voiture.

Sur le plan fiscal, trois réformes sont mises en place par M. de Villepin. Toutes trois diminuent l'imposition des plus riches et vont à l'encontre de la nécessaire solidarité : **la réforme de l'impôt sur le revenu** (8% pour les plus riches, 0,5% pour les bas revenus) ; **la réforme de l'impôt sur la fortune** ; **les exonérations sur les plus values**. Comble du mépris, l'Assemblée Nationale s'apprête à assouplir la loi SRU qui oblige chaque commune à disposer de 20% de logements sociaux.

Un nombre toujours plus grand de nos concitoyens souffre. La pauvreté n'est pas une fatalité. Une autre Société est possible.

JBx



*Dans le cadre de l'Assemblée Générale annuelle du Cercle Progressiste Carnussien*

**Débat public**  
**le samedi 4 mars 2006**  
**à 17 h, salle Tony Garnier**  
**à Carnoux**

**Quel traitement des déchets ?**

*avec Antoine Rouzaud*

*Conseiller Général, chargé du plan départemental d'élimination des déchets*

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**17h-18h30 : première partie : débat public avec Antoine Rouzaud**

**18h30-19h : Seconde partie statutaire limitée aux adhérents**

**19 h : cocktail**

# La vérité sur le trou de la Sécu

11, 12, 13 milliards ? Quel trou !

Parce que la Sécurité Sociale serait *en déficit*, elle coûte de plus en plus cher aux assurés : taxe de 1 euro à chaque visite, augmentation du forfait hospitalier, déremboursements des médicaments et de nombreuses prestations. Mais, en fait, qu'en est-il réellement du "trou de la Sécu" ?

**>7,8 milliards non reversés à la Sécu sur les taxes sur le tabac**

**>3,5 milliards non reversés à la Sécu sur les taxes de l'alcool**

**>1,6 milliard non reversés à la Sécu des assurances auto pour les accidentés de la route**

**>1,2 milliard non reversé à la Sécu de la taxe sur les industries polluantes**

**>2 milliards de TVA non reversés à la Sécu**

**>2,1 milliards de retard de paiement à la Sécu pour les contrats aidés**

**>1,9 milliard de retard de paiement par les entreprises.**

**Total: 20,1 milliards d'euros**

Ces chiffres sont issus du rapport des comptes de la Sécu pour 2003 et 2004. On peut les consulter dans un dossier très complet : [http://bellaciao.org/fr/article.php3?id\\_article=21801](http://bellaciao.org/fr/article.php3?id_article=21801)

Rapport annuel des comptes de la Sécurité Sociale : [www.ccomptes.fr/Cour-des-comptes/publications/rapports/secu2004/introduction.htm](http://www.ccomptes.fr/Cour-des-comptes/publications/rapports/secu2004/introduction.htm)  
<http://www.social.gouv.fr/htm/dossiers/ccss/intro.htm>



Un excellent livre qui dénonce ce scandale !

# Nestlé Saint Menet

## Comment les salariés se sont opposés à la fermeture d'une usine rentable

**N**estlé, première multinationale mondiale de l'agroalimentaire, avait annoncé en mai 2004 qu'elle fermerait l'usine de Saint-Menet, soi-disant non rentable, au 30 juin 2005. Cette usine (chocolat et café soluble) a un **taux de rentabilité de 9%**, mais la mode actuellement est à une rentabilité d'au moins 15 % ! Cette décision mettait **427 salariés à la porte** ; avec les sous-traitants, plus de 800 familles étaient concernées.

Autour de leurs syndicats CGT et CGC, les salariés décidaient fin juin d'occuper l'usine et le 1er juillet à midi la chaîne 'chocolat' était remise en route.

Depuis juin 2004, les salariés ont obtenu un large soutien de la population locale, d'élus de gauche et d'associations de la région, réunis dans un "groupement de défense". Deux "Nestivals" et plusieurs rassemblements ont été organisés. Des responsables politiques nationaux comme O. Besancenot et M.-G. Buffet ont rendu visite plusieurs fois aux salariés en lutte.

A partir de juillet 2005, leur lutte, menée avec beaucoup d'intelligence, est devenue une affaire nationale. Les syndicats ont démontré que l'usine était rentable en proposant un plan de production alternatif validé par un cabinet d'experts et ont demandé que la multinationale laisse le champ libre à un repreneur. Or celle-ci a opposé un veto à toute reprise par un autre industriel par "crainte de concurrence (curieux, pour une usine soi-disant non rentable !!!)" L'écho national de cette affaire a contraint les pouvoirs publics à sortir de leur silence. Sur intervention de M.-G. Buffet qui lui a remis le projet des syndicats, D. de Villepin a demandé au Préfet de réunir une table ronde et de lancer un appel à repreneurs, affirmant lui-aussi que si Nestlé avait le droit de se dégager de Saint-Menet, il n'avait pas le

droit de refuser un éventuel repreneur. Malheureusement, le Préfet et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCIMP) ont repris une des exigences de Nestlé qui consistait à accepter, à la rigueur, un repreneur pour la partie chocolat, mais à refuser absolument une reprise pour le café, pourtant beaucoup plus rentable.

Aujourd'hui, après 20 mois de lutte, où en sommes-nous ?

Malgré les obstacles incessants érigés



par Nestlé, un repreneur a été choisi par la CCIMP, la société *Net Cacao*, qui reprendrait l'activité 'chocolat' avec 182 salariés et éventuellement 300 d'ici 2010. Les salariés ont donc remporté une première victoire, chose rare dans le monde du travail par les temps qui courent !

Les syndicats et le groupement de défense considèrent que c'est une première étape et continuent d'agir pour que l'activité "café" soit aussi prise en compte. Etant la plus rentable, elle intéresse de nombreux repreneurs dont la société *Legal*. Cette 2e partie de la lutte sera rendue très difficile par la conjonction du veto de Nestlé et des visées des dirigeants de la mairie de Marseille. J-C Gaudin, tout en proclamant son soutien aux salariés de Nestlé, voudrait, en fait, récupérer la plus grande partie du site (20 hectares sur 27) pour en faire une zone d'activités commerciales et de services. Une solution qui reviendrait à raser l'usine "café" et pourrait condamner, à terme, le projet de *Net Cacao*.

Affaire à suivre !

J-C. B.

### Dernière minute

26 janvier 2006 : approbation du plan social par le Comité Central d'Entreprise avec le soutien des salariés et des syndicats.

# Apprentissage à 14 ans : un mensonge d'Etat !

Dossier préparé par L.M.

**S**itôt les banlieues revenues au calme, le gouvernement a fait voter dans la nuit du 2 au 3 février une loi présentant SA solution au malaise des jeunes sur l'air de "pourquoi laisser en souffrance dans les collèges des jeunes qui n'y trouvent plus leur place ? Montrons leur ce qu'est la vraie vie, donnons leur de l'espoir dans le monde du travail !"

Alors, faisons un peu le point :

Que nous ont dit ces jeunes (et les moins jeunes aussi d'ailleurs) ?

*Nous voulons avoir les mêmes chances que les autres ! Nous voulons que nos capacités soient reconnues ! Nous ne voulons plus de discrimination à l'embauche ! Et que leur répond-on par ce dispositif ? Vous pourrez à présent sortir du système scolaire plus tôt... évident mon cher Watson !*

Mais pire, au-delà de l'absurdité de la réponse, c'est le mensonge qui se cache derrière qui inquiète.



## Des dispositifs qui existent déjà !

Savez-vous, Monsieur le Ministre, qu'il existe déjà des dispositifs pour aider les jeunes en grandes difficultés ? classes d'insertion, classes relais, classes technologiques, SEGPA, etc. Mieux encore, savez-vous que la possibilité d'intégrer une formation en alternance dès l'âge de 15 ans existe depuis longtemps ? cela s'appelle le pré apprentissage ! Mais bien sûr que vous, vous le savez ! Alors pourquoi ce mensonge par omission ?

- pour faire plaisir à un électorat de parents qui rêve de classes tranquilles sans élèves " à problème " ?

- pour résoudre les problèmes de violence au collège en retirant tous les élèves en difficultés ?

- pour apporter une réponse rapide et simpliste aux enseignants qui vous crient : aidez-nous à aider ces jeunes ?

Ou tout simplement parce que vous n'avez pas d'autres réponses ? Pour ma part je serais tenté de le croire.

Alors, Monsieur le Ministre,

- Que faites-vous de l'avis du Haut Conseil de l'Education unanimement opposé à votre mesure (y compris les membres qui vous sont proches) ?

- Que faites-vous de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans (votre mesure est actuellement illégale, vous le savez bien) ?

- Que faites-vous du code de travail réglementant le travail des mineurs (horaires limités, pas d'accès aux machines, pas de travail en hauteur, ...) ?

- Que faites-vous du fameux socle commun de savoirs promis par le précédent gouvernement (dont vous faisiez partie) ?

## Une mesure qui n'apporte rien ...

Monsieur le Ministre, votre mesure n'apporte rien. Mais qu'est-ce qu'elle va faire mal à tous ces pauvres mômes de 14 ans jetés sans projet dans un monde qui n'est pas le leur ! Pour conclure, Monsieur le Ministre, permettez-moi d'affirmer que vous êtes un menteur quand vous faites croire aux braves gens qu'il suffit de

confier un enfant de 14 ans aux bons soins du monde du travail pour résoudre l'échec scolaire.

**Quand l'Ecole abandonne ses enfants, c'est toute la société qui se perd !**

## Quand Adrien part en apprentissage...

Adrien a doublé son CP car il avait déjà du mal à 6 ans, mais ça n'a pas changé grand-chose. Il attaque donc à 14 ans, avec un an de retard, sa deuxième année de collège en classe de 5ème.

D'accord, Adrien a des résultats très faibles et il a du mal à rester concentré en classe. Il fait souvent l'imbécile et il n'est pas le dernier à chahuter dans la cour.

Ça ne l'amuse pas d'être toujours puni, d'avoir toujours les plus mauvaises notes mais il ne sait pas comment faire. Ses parents non plus ne savent pas. Son professeur principal a bien tenté de mettre en place un soutien pour lui et quelques copains avec l'aide d'autres profs mais il a dû renoncer, par " faute de moyens " leur a-t-on dit.

Le principal du collège lui a parlé d'aller en apprentissage après les vacances. Ça lui fait un peu peur de se retrouver seul enfant avec tous

ces adultes qu'il ne comprend pas. Et puis on lui demande ce qu'il veut faire comme métier. Ils sont drôles, eux, Adrien, quand il rêve, il se voit footballeur ou pilote d'avion peut-être. Pompier aussi ça lui plairait, sauver des gens, être enfin utile, mais il paraît que ce n'est pas possible en apprentissage. Pour faire apprenti, le mieux c'est les métiers du bâtiment ils lui ont dit. Mais à 14 ans, porter des sacs de ciment, rouler une brouette de 30 kilos, ça le fait pas rêver. Il n'a pas le choix de toute façon ! Et puis ils lui ont dit qu'il restait collégien et qu'il pourrait revenir si il voulait se mettre à travailler à l'école. Mais il ne faut pas le prendre pour un imbécile, Adrien, il ne voit pas comment le fait de quitter l'école pendant un moment lui permettrait de rattraper son retard et devenir un bon élève.

Son arrière grand-père, qui a connu la guerre, il a commencé à travailler à 14 ans lui aussi.

Adrien lui demanderait bien comment c'était mais il est mort à 65 ans, " de fatigue " a dit son père.

Il y a quand même une chose qu'Adrien ne comprend pas : dans un film sur les favelas de Rio qu'il a vu au collège, on leur montrait une association qui se battait pour envoyer un enfant et son petit frère à l'école malgré leurs parents et malgré le patron qui les employait à fabriquer des briques en terre séchée. La présidente de l'association expliquait que c'était un combat difficile mais juste parce qu'un enfant n'est pas fait pour travailler et que si on tuait l'enfance, c'était un peu de l'humanité que l'on tuait.

Adrien se demande pourquoi il vaut moins que ces petits brésiliens.

Mais, bon, si les adultes lui ont dit que c'était bien pour lui, il est prêt à les croire, il n'est qu'un enfant après tout !

# Compte rendu de mandat au Conseil Municipal

PAR GUY HELIN, CONSEILLER MUNICIPAL

**D**urant l'année 2005, le Conseil Municipal s'est réuni à neuf reprises, avec les absences coutumières de Messieurs Bon, tête de liste " Carnoux au cœur " (16,27 % des voix au premier tour) et Salama, tête de liste " une ère nouvelle pour Carnoux " (22,74 % des voix au premier tour). Quatre années après leur élection, il semble que ces personnalités ne s'intéressent plus au devenir de la ville.

Bon nombre de demandes de subventions auprès du Conseil Général, de la Région ou de l'Etat ont étoffé l'ordre du jour des différentes réunions du Conseil Municipal. Des subventions qui ont permis ou permettront à notre commune d'effectuer des travaux d'intérêt général :

> nouvelle mise aux normes du stade Marcel Cerdan

> extension de la gendarmerie

> aménagement du clos Blancheton, des services techniques municipaux,

> changement des fenêtres au groupe scolaire Frédéric Mistral et pose de volets roulants

> construction de la médiathèque et aménagement de ses abords. Les travaux vont débuter ce premier trimestre 2006, alors que l'on espérait une inauguration...

## Extension de la carrière Lafarge à Cassis

En juin, le Conseil Municipal a émis un avis défavorable à la demande d'extension en profondeur de la carrière située aux lieux-

dits " Vallon des Anglais " et " Plan d'Olives ", les habitants du quartier " Plein Soleil " étant les plus concernés par cette demande. Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône vient d'accorder l'autorisation d'extension et d'exploitation de ladite carrière.

## Biens communaux Vente de terrains

Dans sa séance de décembre, le Conseil Municipal a décidé de vendre un terrain



communal d'une superficie de 1900 m<sup>2</sup> situé rue Gabriel Fauré, en vue de la construction de 20 logements de qualité, du T2 au T5. Après mise en concurrence de plusieurs opérateurs et présentation des critères de sélection, le Conseil Municipal a cédé cette parcelle à " Valorim Patrimoine " au prix de 568 400 euros.

## Zone d'activité du Merlançon

Le Conseil Municipal a cédé à M. Dolce et la société Serrat Travaux le terrain situé au lieu-dit " Les Barles " à la sortie de

l'autoroute en vue de la réalisation d'une zone d'activité, sans activités polluantes ou grande surface de distribution. Cette zone de 15 000 m<sup>2</sup> (shon 4533 m<sup>2</sup>) comprendra un centre de remise en forme d'une superficie de 490 m<sup>2</sup> ; 2 bâtiments pour bureaux et activités commerciales de 2488 m<sup>2</sup> ; un hôtel 2 ou 3 étoiles de 80 chambres avec restaurant sur 1555 m<sup>2</sup>. Une large superficie sera réservée aux parkings et voies de circulation. L'actuelle bute rocheuse devrait être conservée, sauvegardant ainsi 5767 m<sup>2</sup> d'espaces verts.

## Réserve foncière

Après la vente de différents terrains communaux intervenue durant ces deux dernières années, la réserve foncière constructible de notre commune est évaluée à 20 000 m<sup>2</sup> se répartissant essentiellement sur deux zones : le plateau des Lavandes avec le cynodrome et le Bois Joli, en bordure du Centre équestre.

## Taxes communales

Lors de la présentation des vœux, M. Giorgi a annoncé la stabilité des taux d'imposition pour l'année 2006, soit 17,55 % pour la taxe d'habitation et 15,70 % pour le foncier bâti.

Il faut noter que, sans augmenter les taux et par le truchement de l'augmentation des bases d'imposition, les recettes de la Commune seront, en 2006, supérieures à celles de 2005.

## Solidarité et... agenda municipal

Savez-vous que chaque lundi matin un petit groupe de fantômes (une dizaine de personnes de 24 à 75 ans) s'agite à Carnoux salle Albert Fayer afin de préparer et de distribuer des colis alimentaires à quelques 18 familles (plus de 75 personnes) ?

En effet, à Carnoux, dans un "coquet village entre mer et montagne", des personnes ne mangent pas à leur faim et seule la solidarité permet d'améliorer leur ordinaire.

L'agenda municipal a omis de vous présenter, une nouvelle fois, au même titre

que les autres organismes caritatifs, l'organisme qui en a pris l'initiative : le Secours Populaire Français (réfèrent Lucien Valéro, 12 allée du Mont-Fleuri, tél 04 42 73 77 26).

Maladresse ? Ostracisme ?  
M-J.B.

### Catholicisme, religion locale ?

Nous avons déjà les invitations municipales à nous rendre à l'église avant certaines cérémonies officielles. Voilà que dernièrement, les coordonnées de la paroisse étaient données dans l'agenda municipal dans la rubrique " numéros utiles " !

Même si je veux bien admettre que la religion soit utile à certains, cela reste cependant de l'ordre du privé et ce n'est pas à une municipalité laïque de se charger de sa publicité...et pourquoi n'y trouve-t-on pas les coordonnées de la mosquée et de la synagogue de secteur pour ne parler que des trois religions monothéistes ?

Autre événement d'importance en ce début d'année : afin de désengorger le lycée Joliot Curie d'Aubagne, un nouveau lycée public doit être construit à La Bouilladisse. Le projet ayant pris du retard, la municipalité de Gémenos vient de vendre un terrain communal...au diocèse, pour réaliser un lycée privé catholique devant pallier la fermeture de l'établissement technique privé Frédéric Ozanam à Marseille ! Ce sera bien sûr un établissement sous contrat ce qui veut dire hors carte scolaire, choix des élèves et des familles mais salaires et gestion des enseignants, coût de fonctionnement en partie à la charge de l'Etat ou des Collectivités Territoriales, donc de nos impôts !

Rappelons que le maire de Gémenos n'est autre que Mr Roland Giberti, notre tout nouveau conseiller général UDF-UMP dont la campagne avait été soutenue par Mr Deflesselles, notre député UMP et par Mr Giorgi notre maire apolitique.

Par les temps qui courent et la montée des fondamentalismes religieux de tous bords, nos élus seraient bien avisés de se souvenir qu'ils sont les représentants avant tout de l'Etat laïc.

C'est facile et ce n'est pas si simple me dira-t-on ! En effet, mais rien n'est simple et je pense pour ma part indispensable d'ouvrir le débat aujourd'hui et de faire réfléchir, même et surtout si c'est polémique...c'est un peu le but du jeu, non ?

Laurent Mauneau



## La France et ses chercheurs des promesses non tenues



**V**ous faites peut être partie des 350 000 personnes qui ont signé une pétition nationale début 2004 pour soutenir le monde de la recherche, étranglé par les dernières restrictions budgétaires en financement et en postes. Afin de calmer la réaction exceptionnelle de cette profession en colère, le gouvernement avait alors promis des postes pour 2004 et décidé d'élaborer une loi de programmation en s'inspirant d'une large discussion auprès des acteurs de la recherche. L'ensemble des personnels, y compris l'Académie des Sciences, ont réalisé en moins de six mois un travail de bilan et de propositions, qui a abouti aux États Généraux de la Recherche (EGR) à Grenoble en novembre 2004.

Aujourd'hui, la seule réponse à cet espoir d'ouverture vise à **désorganiser la recherche fondamentale française** avec pour seul objectif tangible d'aider le monde industriel à faire de la recherche par le biais d'aides fiscales. Une Agence Nationale de la Recherche (ANR) établie en 2005 sans concertation, dotée d'un budget qui dépassera rapidement les montants alloués aux organismes de recherche, distribue directement de l'argent aux laboratoires ou aux industriels en fonction des projets déposés : très bien ! Mais l'évaluation de ces projets est maintenant réalisée par des comités ad hoc avec des industriels, sans aucune transparence : l'auto distribution... ?

La loi d'orientation qui va être votée au parlement en Février, est très loin de reprendre les conclusions des EGR. Par exemple, les postes chercheurs, ingénieurs ou techniciens attendus pour remplacer près de 20% des personnels qui seront à la retraite avant 2010, seront pour la plupart des CDD, laissant ainsi partir bon nombre d'étudiants formés entièrement en France et qui ne voient pas d'avenir possible dans la Recherche dans notre pays.

Tous les grands politiques, français ou étrangers (à cet égard le Général De Gaulle fut un visionnaire) s'accordent à dire que l'avenir des grandes nations dépend des découvertes scientifiques issues de la recherche fondamentale. Mais la France est-elle une Grande Nation ?

C.T.